



Paris, le 30 janvier 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE JA+FNSEA

### **Pouvoir d'achat : un « grand distributeur » anonyme joue sur les peurs et méprise les agriculteurs**

A la veille de l'application de la hausse du Seuil de Revente à Perte (SRP) issue de la loi EGAlim un « grand distributeur » annonce une hausse des prix de 6,3% sur 24 produits et tente de faire l'amalgame avec une hausse généralisée des produits.

FNSEA et JA expriment toute leur révolte face à cette hasardeuse instrumentalisation des chiffres. En effet ce n'est pas parce qu'il y a une hausse sur certains produits que le panier global va augmenter. Il s'agit plutôt d'un rééquilibrage, pour aller d'une marge zéro sur les produits d'appel (et une marge plus que confortable sur le reste), vers une répartition plus raisonnable.

Le SRP fait donc partie d'un dispositif dont l'objectif est de mieux répartir la valeur, pas d'augmenter les prix ; de mieux rémunérer les agriculteurs, pas de matraquer les consommateurs. Dire que les prix des produits agricoles vont augmenter mécaniquement avec la hausse du SRP c'est tenter de nous faire croire que tous ses produits alimentaires sont vendus quasiment à prix coûtant. Nous savons bien que c'est faux et qu'aujourd'hui ce sont les produits de nos régions, pressurisés par les centrales d'achat, qui payent la distribution du Coca-cola ou du Nutella. Et ce sont bien sûr les agriculteurs en bout de chaîne qui payent la facture ! Rappelons que la « moyenne » supposée des 6,3% ne concerne ici que 24 produits. Quelle logique y-a-t-il à réduire le panier du consommateur de la sorte si ce n'est pour jouer sur ses craintes ?

La hausse du SRP, avec les autres leviers du dispositif législatif (prise en compte des indicateurs de coûts de production dans les contrats, construction du prix en marche avant, encadrement des promotions, interdiction des prix abusivement bas), doit contribuer à mettre fin aux pratiques qui condamnent l'agriculture française. Il suffit pour cela que les distributeurs acceptent de rémunérer un tout petit peu plus les fournisseurs sur la très grande majorité des produits sans augmenter les prix au consommateur, en compensation du rétablissement de leur marge sur quelques produits phares que la hausse du SRP leur permet de réaliser.

Bien sûr l'effet n'est pas garanti si le distributeur ne joue pas le jeu de la Loi EGAlim pour sortir de la guerre des prix. Si l'objectif du « grand distributeur anonyme » n'est clairement pas celui-ci, nous avons bon espoir que les concurrents sauront être plus vertueux !

#### **Contacts presse :**

**FNSEA** : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - [marion.fournier@fnsea.fr](mailto:marion.fournier@fnsea.fr)

**JA** : Thomas Debrix – 06 68 66 15 83 – [tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr)